

COMMUNIQUÉ – 10.06.2020

### **Les feux d'artifices n'auront pas lieu**

**En raison des restrictions émises par la Confédération interdisant les rassemblements de plus de 1000 personnes jusqu'au 31 août, la Ville de Martigny a décidé de renoncer aux feux d'artifices. Pour la première fois depuis plus de 30 ans, le Château de la Bâtiaz ne brillera pas de mille feux le samedi 1<sup>er</sup> août 2020.**

Les feux du 1<sup>er</sup> août de la Ville de Martigny attirent chaque année des dizaines de milliers de personnes. En effet, ce ne sont pas moins de 50'000 personnes qui font généralement le déplacement pour contempler le fameux spectacle pyrotechnique dans le ciel martignerain. Au vu de la situation sanitaire encore fragile, de l'interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes jusqu'au 31 août et des mesures de protection à respecter, la Ville de Martigny est contrainte d'annuler son événement phare de l'été pour la première fois de son histoire.

Malgré les assouplissements annoncés par la Confédération à la fin mai, de si grands rassemblements sont encore interdits sur le territoire helvétique ; sans compter les mesures d'hygiène et de distance encore en vigueur. « C'est une très grande déception de ne pas pouvoir offrir ce moment si cher aux Martigneraines et Martignerains ainsi qu'à toute la population », regrette Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la Ville de Martigny.

Au travers de ce communiqué de presse, la Ville de Martigny tient à adresser ses sincères remerciements à Léonard Gianadda, qui a toujours soutenu les feux du 1<sup>er</sup> août à Martigny, à l'Office du Tourisme, qui veille fidèlement à son bon déroulement, ainsi qu'aux artificiers de la société UNIC, qui à chaque fois émerveillent le public grâce à leurs prouesses pyrotechniques.

A Martigny comme ailleurs, l'été 2020 s'annonce inédit. Si de nombreux événements n'auront pas lieu, la Ville de Martigny et ses différents partenaires travaillent ensemble afin de proposer au public différentes animations qui seront dévoilées ces prochaines semaines.

Martigny, le 10 juin 2020

**L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**